

# MAIRIE DE MANTEYER

## SÉANCE DU 15 JUILLET 2025

DE-055-2025

Nombre de membres afférents au CM : .....	11
Nombre de membres en exercice .....	10
Nombre de membres présents .....	07
Nombre de membres qui ont pris part à la délib	09
Date de la convocation	10/07/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le quinze juillet à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Manteyer, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel PONS, Maire.

**Présents :** PONS Michel, IMBERT Joëlle, BETEILLE Nelly, CELCE Chantal, LEVY Claude, PAUCHON Robert, LORIDON Pablito

**Absents excusés représenté :** LE MAGADURE Antoine (pouvoir à Michel PONS)  
BUMAT Vincent (pouvoir à Joëlle IMBERT)

**Absent excusé :** FLEURY Simon

Mme Nelly BETEILLE a été désignée secrétaire de séance.

### Avenant au marché « d'eau potable de l'UDI de Manteyer »

Monsieur le Maire rappelle que ce marché concerne les travaux sur le réseau d'eau potable sur l'UDI de Manteyer pour permettre la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'eau potable sur l'UDI de Manteyer (la vallée)

Le marché a été attribué à HYDRETTUDES ALPES DU SUD pour un montant de 39 875€ HT

La mairie de Manteyer a demandé le 08 mars 2024, d'intégrer le secteur des Gallices pour du renouvellement de réseau AEP dans le projet. Concernant la rémunération la mairie a donné son accord de principe que le prix de la MOE soit ajusté au montant des travaux entrepris (sur la base du % intégré dans l'acte d'engagement signé au marché).

Suite au changement de conseil municipal en décembre 2024, un second mail de confirmation pour l'intégration du secteur des Gallices nous a été écrit le 4 juin 2025.

Correction du taux de rémunération de la tranche ferme, initialement affiché à 3.35 %, après recalcul à partir d'une enveloppe financière à 637 780.00 € HT et un forfait de rémunération à 13 062.50 € HT, le taux de rémunération est de 2.05 %.

#### Justification de l'avenant :

La plus-value s'explique par l'ajout d'un secteur aux phases AVP et PRO, ainsi que la réalisation des prochaines phases ACT, VISA, DET, AOR, OPC et MSO. Visé dans l'avenant.

L'intégration du secteur des Gallices pour du renouvellement de réseau AEP dans le projet nécessite la passation d'un avenant n°1 au marché initial notifié le 13 octobre 2023 avec la SARL HYDRETTUDES ALPES DU SUD.

Après exposé de cet avenant et discussions, le Conseil Municipal décide :

La passation de l'avenant n°1, dans le cadre du marché passé avec la SARL HYDRETTUDES ALPES DU SUD, d'un montant de 14 235.61 € HT, et portant le montant du marché, après avenant à la somme de 54 110.61 € HT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500757-20250715-0055-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2025

- D'autoriser le Maire à signer cet avenant et tous documents nécessaires à la réalisation de l'achèvement des travaux.

A voté contre : 0

Abstention : 0

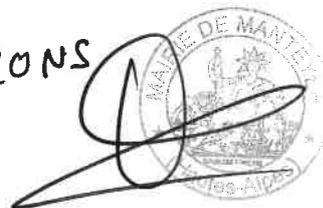
Ont voté pour : 09 dont 2 pouvoirs

Pour extrait conforme

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an susdits.

Le Maire

M. PONS

A circular official stamp of the Mayor of Mantoux, Alpes-Maritimes. The stamp features a central emblem with a figure and a sun, surrounded by the text "MAIRE DE MANTOUX" at the top and "Alpes-Maritimes" at the bottom. A handwritten signature, "M. PONS", is written in black ink over the stamp, with a large, stylized flourish extending from the end of the signature.